

**DEPARTEMENT DU TARN**

**Syndicat mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais**

**Du 1 octobre 2018 au 5 novembre 2018**

**Arrêté n° 01/2018 du 3 septembre 2018**

**Conclusion et Avis  
de la commission d'enquête**

**Commission d'enquête :**

Bernard DORVAL, président  
Jacques GAYRAUD, membre  
Luc DURAND, membre

## Sommaire

<b>CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE</b>	<b>3</b>
1-Objet et déroulement de l'enquête	3
2-Présentation simplifiée du dossier	5
3-Bilan quantitatif des observations	5
4-Bilan général du projet	6
5-Synthèse du bilan	7
<b>Conclusion finale de la commission d'enquête</b>	<b>8</b>

**Nota : ces conclusions et avis sont présentées indépendamment du rapport d'enquête qui a permis de les élaborer mais dont ils ne peuvent être dissociés.**

## **CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

### **1-Objet et déroulement de l'enquête**

L'enquête porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

Elle est diligentée par le Président du Syndicat mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais dont le siège est 2, rue du Gaz, 81400 Carmaux (désigné «Syndicat mixte du SCoT» dans la suite du rapport) et porte sur un territoire composé des Communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes du Carmausin et du Ségala
- Communauté de communes du Cordais et du Causse
- Communauté de communes de VAL 81

Par décision n° E 18000117/31 en date du 5 juillet 2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné la commission d'enquête constituée comme suit :

Monsieur Bernard DORVAL Président,  
Monsieur Jacques GAYRAUD, membre  
Monsieur Luc DURAND, membre

La publicité de l'enquête a été faite régulièrement tant par voie de presse, que par affichage. Un avis et le dossier étaient également parus sur le site Internet du syndicat mixte du SCoT à l'adresse :

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-scot-carmausin-segala-causse-et-cordais>.

Le public pouvait prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituelles d'ouverture de chacune des collectivités concernées, rappelés dans l'arrêté, soit :

-au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Syndicat mixte du SCoT, 2 rue du Gaz  
81400 CARMAUX,

- dans les locaux des Communautés de communes suivantes :

- du Cordais et Causse, Maison de la Communication, 81170 LES CABANES,

-de Val 81, 45 Avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS.

Le dossier d'enquête était aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet du Syndicat mixte du SCoT à l'adresse :

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-scot-carmausin-segale-causse-et-cordais>.

Il était également consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur un poste informatique réservé à cet effet au siège du syndicat mixte du SCoT aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pouvaient également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête au siège du syndicat mixte indiqué ci-avant.

Elles pouvaient également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante:

[enquete-scot@outlook.fr](mailto:enquete-scot@outlook.fr)

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi que tous les registres avaient préalablement été paraphés par l'un des commissaires enquêteurs.

En conformité avec l'arrêté n° 01/2018 du 3 septembre 2018, les membres de la commission d'enquête ont tenu les permanences ci-après, pour donner des informations au public et recevoir toutes observations tant écrites qu'orales :

lieux	adresses	Dates	heures
Carmaux	Syndicat Mixte du SCoT 2 rue du Gaz 81400 CARMAUX	1/10/18	14H à 17H
Cordes	33 promenade Autan 81170 LES CABANES	1/10/18	14H à 17H
Valence d'Albigeois	81145 avenue Pierre-Souyris 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS	1/10/18	14H à 17H
Cordes	33 promenade Autan 81170 LES CABANNES	10/10/18	9H à 12H
Carmaux	Syndicat Mixte du SCoT 2 rue du Gaz 81400 CARMAUX	19/10/18	9H à 12H
Valence d'Albigeois	81145 avenue Pierre-Souyris 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS	23/10/18	9H à 12H
Carmaux	Syndicat Mixte du SCoT 2 rue du Gaz 81400 CARMAUX	5/11/18	9H à 12H

Cordes	33 promenade Autan 81170 LES CABANNES	5/11/18	9H à 12H
Valence d'Albigeois	81145 avenue Pierre-Souyris 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS	5/11/18	9H à 12H

Le 5 novembre 2018 à 12 heures, les commissaires enquêteurs ont clos l'enquête ainsi que les registres.

## 2-Présentation simplifiée du dossier

L'enquête porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

Le SCoT s'étend sur environ 1 000 km<sup>2</sup> et est composé de 70 communes regroupées en 3 Communautés de communes. Il porte sur une population de près de 40 000 habitants représentant environ 10,5 % de la population du département.

D'Est en Ouest le territoire couvre 5 grandes entités paysagères avec le Ségala, l'ancien bassin minier, le plateau de Cordes, le massif de la Grésigne.

Le PADD définit les objectifs d'aménagement pour répondre aux enjeux issus du diagnostic et de l'état initial.

Ainsi 8 axes d'orientations ont été définis:

- émergence d'une nouvelle armature territoriale,
- développement de nouveaux modes d'habiter,
- favoriser les échanges dans le territoire du SCoT,
- respecter les équilibres agricoles et environnementaux,
- faire émerger un territoire à énergie positive,
- valoriser le foncier économique existant,
- favoriser une politique commerciale en fonction de l'armature du territoire,
- favoriser le potentiel touristique.

Ces objectifs pour être atteints font l'objet de prescriptions ou de recommandations opposables contenues dans le DOO qui décline les axes d'orientations en prescriptions et recommandations.

## 3-Bilan quantitatif des observations

Les remarques et observations émises dans le cadre de l'enquête sont décrites et analysées dans le rapport, au chapitre 5.

Elles sont très limitées. Peu de personnes ont fait des observations et cela malgré une information satisfaisante. Cela, peut être, s'explique par le fait des nombreuses réunions de concertation tenues tout au long de l'élaboration du projet et aussi probablement par le manque de motivation du public pour ce type de document d'urbanisme.

#### 4-Bilan général du projet

La commission d'enquête s'est attachée à décliner le projet selon des thématiques et en comparant les éléments positifs et négatifs.

Le tableau qui figure ci-après présente les éléments saillants de ce bilan.

Thèmes	Aspects positifs	Aspects négatifs	Analyse de la commission	Bilan
<b>Qualité de l'étude, dossier, information</b>	Le dossier est complet, clair, facilement lisible.	Quelques cartes, compte tenu de leur réduction pour tenir compte des formats de papier sont moins lisibles.	Globalement le dossier est bien présenté, clair, compréhensible par le public malgré son volume.	Avis favorable
<b>Gestion de l'espace</b>	Ce thème traite correctement des enjeux, il est très développé et paraît complet	Certaines difficultés semblent subsister pour assurer au mieux un bon équilibre de l'espaces entre les multiples occupations du sol	La préservation de l'espace et le développement du territoire doivent être menés en étroite collaboration afin de respecter du mieux possible les équilibres entre les diverses activités	Avis favorable, le bilan à 6 ans devra permettre d'opérer les rééquilibrages qui pourraient s'avérer utiles
<b>Biodiversité, trames vertes et bleues</b>	Ce thème est traité de manière très complète. Les enjeux sont bien identifiés.	Étude forcément volumineuse et donc difficile à appréhender	Etude complète et apparemment bien traitée. Le résumé non technique permet de prendre connaissance des éléments importants et significatifs.	Avis favorable sur ce point
<b>Développement durable</b>	Maîtrise du sol et de ses ressources, de l'énergie, des ressources en eau,...	Pollutions et nuisances	Nécessité de mettre en application les différentes réglementations	Avis favorable avec recommandations
<b>Énergies renouvelables, climat</b>	Renforcement de l'indépendance énergétique du territoire en	Objectifs pas assez complets et peu ambitieux	Les enjeux énergétiques sont développés par ailleurs (armature	Les objectifs à atteindre pourront sûrement être revus lorsque le

	privilégiant l'utilisation d'énergies sobres en carbone.		territoriale, mobilités, environnement)	PCAET aura été approuvé
<b>Logements, zones urbaines, habitat</b>	Le SCoT définit une hiérarchisation du territoire entre pôles principaux, secondaires, espaces rural.	Par rapport à la situation actuelle les prescriptions du SCoT peuvent être perçues comme des contraintes, notamment par la limitation à l'extension des zones urbaines.	Le projet répond en cela correctement aux recommandations et réglementations gouvernementales sur le resserrement urbain, la réduction des déplacements.	Le bilan à 6 ans permettra de déterminer si les options de développement de l'urbanisation se sont avérées satisfaisantes ou dissuasives et demandent des corrections
<b>Agriculture, foncier agricole</b>	Le projet préserve bien le foncier agricole et permet les constructions liées à cette activité.	Peu d'éléments négatifs compte tenu du fait que le projet prend bien en compte cet aspect	Une personne dans son observation trouve que l'activité agricole serait même "trop" protégée. Il n'apparaît pas que cela soit le cas	La commission d'enquête estime que les prescriptions sont correctes tout en ménageant les autres activités
<b>Désenclavement, transport, mobilité</b>	Le projet tend à renforcer le rôle des pôles en proposant une armature structurée générant des liaisons radiales vers ces zones	Les liaisons se font actuellement principalement vers Albi. Le renforcement des pôles ne suffira sans doute pas à inverser tout de suite cette tendance.	Il est bien du rôle du SCoT de structurer son territoire. L'absence de réflexion commune avec l'albigeois pourrait être un échec à cette volonté.	La commission d'enquête prend acte du fait que le projet de SCoT est bien adapté au périmètre même si celui-ci n'était peut être pas le meilleur
<b>Economie, commerce</b>	L'économie envisagée est orientée pour le maintien sur place de la population	Territoire confronté à des phénomènes démographiques géographiquement différents	Une transformation engagée à encourager	Avis favorable
<b>Tourisme</b>	Situation privilégiée entre la notoriété d'Albi, Cordes et le sud de l'Aveyron pour mettre en valeur des sites remarquables	Le pic de fréquentation se situe uniquement sur la période estivale	Un effort particulier a été fait pour valoriser les spécificités du territoire	Avis favorable en préconisant toutefois de stimuler les hébergements "d'entrée de gamme" dont une carence a été identifiée
<b>Friches industrielles</b>	La requalification des zones d'activité passera par le réaménagement des espaces communs	Les difficultés de dépollution de certains sites	Cette requalification optimisera les déplacements et la consommation du foncier agricole sera plus facilement maîtrisée	Avis favorable

## 5-Synthèse du bilan

A l'issue de l'enquête, la commission considère que le bilan final est très positif.

# Conclusion finale de la commission d'enquête

**Considérant,**

## **SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :**

Que le dossier soumis à l'enquête était complet et dans son contenu conforme à l'ensemble des documents exigés par les réglementations en vigueur, en particulier à l'article L 141.2 du Code de l'Urbanisme,

Que l'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté n° 01/2018 du 3 septembre 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais , en conformité avec :

- le Code Général des collectivités territoriales;
- le Code de l'Urbanisme;
- le Code de l'Environnement;
- la décision n° E18000117/31 du 5 juillet 2018 de M le président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant la commission d'enquête;
- le dossier d'enquête ;
- les arrêtés préfectoraux des 14 et 15 décembre 2012;

Que les publicités et les affichages au siège du Syndicat Mixte, aux sièges des Communautés de communes, dans les journaux, ont été correctement réalisés et dans les délais réglementaires,

Que le public pouvait prendre connaissance du dossier dans de bonnes conditions, au siège de l'enquête, aux sièges des Communautés de communes, à chaque permanence, sur le site Internet du Syndicat mixte et pouvait s'exprimer en toute liberté,

Que les observations pouvaient être formulées lors des permanences à l'un des commissaires enquêteur, sur le registre d'enquête, par courrier ou par mail en utilisant l'adresse mail créée à cet effet,

Que les permanences se sont déroulées dans d'excellentes conditions d'organisation et d'accès au dossier,



Que les observations et remarques déposées tant oralement que par écrit ou par mail dénotent une faible mobilisation du public autour de ce projet,

Que toutes les observations et remarques ont été en totalité enregistrées puis communiquées par la commission d'enquête au pétitionnaire et ont fait l'objet d'un procès verbal de synthèse remis en main propre le 12 novembre 2018 au chargé de projet du SCoT,

Que toutes ces observations et remarques ont fait l'objet de réponses appropriées rendues dans le mémoire du 22 novembre 2018,

Que la commission d'enquête a obtenu toutes les informations complémentaires et réponses qu'elle a jugé utiles à la bonne compréhension du dossier,

### **SUR LE PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE :**

Que le dossier soumis à l'enquête porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais,

Que le dossier soumis à l'enquête est correct dans sa composition, complet et conforme à l'ensemble des documents exigés par les réglementations en vigueur, en particulier à l'article L 141.2 du Code de l'Urbanisme,

Que les pièces qu'il comprend sont suffisamment claires et explicites par rapport à l'objet de l'enquête et son importance,

Que le dossier comporte les avis des personnes publiques associées détaillés dans le rapport,

Que le projet de SCoT porte bien sur le périmètre approuvé par les arrêtés du Préfet du Tarn en date du 14 décembre 2018,

Que les objectifs fixés et les choix opérés apparaissent globalement conformes aux lois Grenelle I et II, ALUR et SRU,

Que le Résumé Non Technique intégré au dossier d'enquête permettait d'appréhender de manière claire les principaux objectifs et orientations du projet de SCoT,

### **SUR LES INTERVENTIONS ET REMARQUES:**

Que les observations ou remarques décrites dans le procès verbal de synthèse du 10 novembre 2018, inscrites sur les registres d'enquêtes, dans des documents séparés ou transmises par mail ont reçu une réponse du maître d'ouvrage dans son mémoire du 22 novembre 2018,

Que toutes les remarques y compris celles de la commission d'enquête ont reçu des réponses développées dans le mémoire et analysées dans le rapport au paragraphe 5,

Que malgré leur faible nombre, les observations émises tant par le public que par la commission d'enquête couvraient bien l'ensemble des problématiques d'un tel projet,

Que l'analyse des observations et des réponses apportées par le syndicat mixte du SCoT conduit la commission d'enquête à émettre un bilan globalement positif,

## **EN CONCLUSION,**

Le projet de SCOT, répond clairement à l'objectif prioritaire d'être un document d'urbanisme de référence pour le territoire.

Compte tenu de ce qui précède,

après étude du dossier, des entretiens avec les élus, le responsable du projet et l'administration, de l'examen des observations et des réponses apportées par le pétitionnaire dans son mémoire,

après avoir considéré les avantages et inconvénients tant pour les collectivités que pour les particuliers, la commission d'enquête émet un

## **Avis favorable au projet de SCoT**

Cet avis est assorti des recommandations suivantes :

-s'assurer du respect des orientations du SCoT lors des études de projet des documents d'urbanisme de rang inférieur, PLU (i) notamment,

-être vigilant sur l'adéquation entre les demandes de constructions nouvelles et les valeurs limites fixées par communes pour l'extension de l'urbanisation, et ce peut être sans attendre la date limite pour l'évaluation du bilan,

-dans cet objectif mettre en place un suivi quantitatif des éléments du bilan sans attendre la fin du délai de 6 ans.

Fait à Sainte Radegonde, le 3 décembre 2018

Les membres de la commission d'enquête

Luc DURAND

Jacques GAYRAUD

Bernard DORVAL